

DEC191280DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150635INSHS du 11 mars 2015 portant nomination de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, directrice l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » et de Messieurs Xavier MOYET et FRANCIGNY aux fonctions de directeurs adjoints à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Vu la décision DEC161393INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction de M. Xavier MOYET et nomination de Mme Elodie APARD en tant que directrice adjointe par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » ;

Vu la décision DEC162918INSHS du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Thomas VERNET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara », à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC175154INSHS du 8 août 2017 nommant Mme Elodie APARD, directrice adjointe de l'unité USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision DEC182283INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie-Aude FOUÉRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (IFRA-Kenya) à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;



Vu la décision DEC190945INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Monsieur Marc MAILLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Vincent FRANCIGNY appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOUÉRE**, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, délégation de signature est donnée à **Mme Elodie APARD** directrice adjointe, **Messieurs Marc MAILLOT** et **Thomas VERNET** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, Mme Elodie APARD, Messieurs Marc MAILLOT et Thomas VERNET, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 avril 2019

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Délégue régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

